

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
ARRONDISSEMENT D'ARRAS
CANTON DE BAPAUME
Commune de BUCQUOY

Envoyé en préfecture le 23/04/2025
Reçu en préfecture le 23/04/2025
Publié le
ID : 062-216201814-20250422-A53_2025-AI

ARRÊTE MUNICIPAL n°53/2025
Annule et remplace l'arrêté n°38/2025

Arrêté de délégation de fonction et de signature à un adjoint

Le Maire de la commune de Bucquoy,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-18,

Vu le procès verbal de la séance d'installation du Conseil Municipale en date du 28 février 2025 constatant l'élection de Monsieur Bruno VIENNE en qualité d'Adjoint au Maire,

Vu la délibération en date du 28 février 2025 fixant le nombre d'adjoints au Maire,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il convient de donner délégation à Monsieur Bruno VIENNE, 1^{er} Adjoint au Maire,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : En application de l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Bruno VIENNE, 1^{er} Adjoint au Maire, est délégué pour intervenir dans les domaines suivants :

Affaires sociales, finances (1^{er} remplaçant), environnement, espaces verts, urbanisme, personnel communal.

ARTICLE 2 : Cette délégation entraîne délégation de signature de tous les documents relatifs aux domaines suivants :

Affaires sociales, finances (1^{er} remplaçant), environnement, espaces verts, urbanisme, personnel communal.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés de la mairie et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet ainsi qu'à Monsieur le Trésorier/receveur.

Fait à Bucquoy, le 22 avril 2025

Le Maire,

Eugène DELAMBRE

Monsieur Bruno VIENNE,

1^{er} Adjoint au Maire,

